

## LU POUR VOUS

# Après Ryanair, l'État se fait saisir à Marseille

Après l'avion de Ryanair saisi sur le tarmac de l'aéroport de Bordeaux pour obtenir le remboursement de 525 000 euros d'aides illégales, voici l'État bien empêtré qui vient de se faire saisir à Marseille.

En effet, le 12 juin dernier, au terme d'un conflit qui opposait le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, moins connu sous le nom de code du Sgami, à un de ses agents, l'État a été condamné par le tribunal administratif à verser la somme de

**L'administration a été condamnée à verser 7 000 €, là où elle en réclamait 2 342 €.**

7 000 € à celui-ci. Une colère en chassant une autre, parce qu'en août 2014, l'administration zonale, aiguillonnée par un DRH trop zélé, avait cru bon d'effectuer des retenues d'indemnités sur les salaires de quelques techniciens spécialisés - armement, immobilier, automobile... - qui travaillaient justement ici, à Marseille, pour le ministère de l'Intérieur. Des retenues qui allaient de 1 000 à 3 000 € selon les agents, au titre d'une "indemnité forfaitaire" dite "dégressive", dont ils bénéficiaient depuis 2012. Le syndicat FO Préfecture est allé mettre son nez dans les détails. Et loin d'être redevable de 2 342 €, l'agent en

question s'est rendu compte que c'était l'administration qui lui devait de l'argent. Pis, il appartenait au Sgami de verser à ces techniciens un complément substantiel, pouvant aller jusqu'à trois fois les sommes prélevées aux agents concernés. FO a eu beau adresser des courriers et des recours gracieux, les missives sont restées lettres mortes. Si l'administration ne sait plus faire ses règles de trois, où va-t-on? Condamnée le 12 juin, elle a fait le dos rond. Mauvais perdant, l'État - qui n'a pourtant pas fait appel - ne s'est pas acquitté de sa dette, faisant fi des règles qu'il impose ordinairement à ses concitoyens. C'était sans compter sur l'obstination de FO qui, le 23 octobre, a saisi le comptable de la Direction des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et obtenu gain de cause. "En réalité, on s'est rendu compte que tous ces agents étaient dans leur bon droit, commente Stéphane Jacomino, secrétaire de la section FO. Et on a été plutôt sympathique. On a patienté un bon moment, pensant que l'administration reconnaîtrait son erreur, avant de passer à l'action. Sans son exécution, une décision de justice resterait théorique et le droit n'en serait que plus bafoué encore." Il est aussi esthétique que civique d'encadrer les décisions de justice, mais c'est encore mieux quand elles contribuent à regarnir un portefeuille indûment dépouillé...

Denis TROSSERO

du 30 novembre au 6 décembre 2018, je soutiens un syndicat qui me ressemble ,

je « clic » 4 x FSMI FO au CTM, CT , CAP N et CAP locale

Un syndicat libre et moderne,

un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!

